

CONTRAT TECHNIQUE

BACK TO THE LEGEND

Tournée 2009/2010

Ce contrat technique fait partie intégrante du contrat et doit être respecté scrupuleusement pour le bon déroulement du spectacle. Aucun changement ou interprétation de cette fiche technique ne pourra être accepté sans l'accord préalable de la production. En cas de problème important, veuillez nous contacter rapidement. Il va sans dire que le lieu d'accueil du spectacle, quel qu'il soit, sera conforme aux normes de sécurité en vigueur tant au niveau de la réglementation incendie que celle relative à la sécurité du public.

Merci de nous communiquer dès que possible :

- Horaires des spectacles, accès du public.
- Numéros de téléphone des lignes temporaires.
- Plan du site.
- Nom et coordonnées de votre directeur technique.
- Nous informer si des restrictions spécifiques sont imposées par votre municipalité ou les autorités locales

I. LA DUREE DU SPECTACLE EST D'ENVIRON 01H45

Merci de nous communiquer le nom de ou des artiste(s) en cas de première partie. (SUR BANDE UNIQUEMENT) et après accord du MANAGER et ne pouvant excéder 30 mn

II. ENREGISTREMENT

Tout enregistrement quel qu'il soit (sonore, film, audiovisuel) est interdit pendant le spectacle, sauf autorisation écrite de la production (demande à faire au préalable).
Les appareils photographiques et caméscopes sont interdits dans l'enceinte du spectacle.

III. BARS ET BUVETTES

5 minutes avant le début du spectacle de **BACK TO THE LEGEND**, les bars et buvettes seront fermés à la vente et éteints. Ils pourront être ré-ouverts à la fin du spectacle : toutefois, après accord, le Show pourra être fait en deux parties avec entracte de 15/20 mn.
Par contre, ils ne devront pas, en aucun cas, gêner le bon déroulement du démontage.

Toutes les boissons seront vendues exclusivement dans des récipients en plastique ou en carton.
Prévenez les concessionnaires de ces dispositions.

Le personnel de sécurité veillera à ce qu'aucun objet dangereux, bouteilles et boîtes ne pénètrent dans la salle.

IV. PRESSE / PHOTOGRAPHES DE PRESSE

Aucune interview de presse ne peut être organisée sans demande préalable et accord du Producteur et de l'Artiste.

Les photographes de presse, après accréditation par la Production, sont autorisés à prendre des photos SANS FLASH exclusivement au moment notifié par la production, sans être dérangerant pour les Artistes. En aucun cas ils n'auront accès aux loges ni au plateau.

D'autre part, tout enregistrement vidéo de télévision régionale ou en interne, ne pourra se faire qu'avec l'accord de la production, dans la limite de 3 minutes maximum au début du spectacle.

En cas d'accord, les intervenants éventuels devront être avertis qu'une fois l'enregistrement effectué, le matériel (caméra, etc...) devra être sorti de l'enceinte du spectacle, ou dans le cas où ces personnes assistent au spectacle, ils le déposeront dans le bureau de production pour le récupérer à la fin de celui-ci.

V. TRANSPORTS / ACCES / PARKING

Nous fournir rapidement un plan d'accès précis à la salle

Prévoir un accès à proximité immédiate de la scène pour le déchargement et chargement du matériel.

L'organisateur veillera à prévoir un gardiennage des véhicules de la tournée dès leur arrivée jusqu'à leur départ.

Prévoir les emplacements de stationnement pour les véhicules dès leur arrivée.

VI. SCENE / TECHNIQUE / PRATICABLES ET MATERIEL A FOURNIR

La tournée fournit : le Backline, le son, la lumière, la vidéo (fiche technique du matériel en annexe)

Il vous appartient de fournir :

- Une scène utile de 10 M d'ouverture par 8 M de profondeur, avec une rampe d'accès pour le matériel, deux escaliers cour et jardin éclairés pour l'accès de l'artiste
- « 3 ponts (1 face ,2 ponts de contre, Hauteur (Clearance) Minimale 5 m) (2 ponts au MINIMUM dans tous les cas)
- Les praticables (voir fiche technique)
- Des ailes de régie cour et jardin liées à la scène
- Prévoir 2 personnes pour aider au déchargement et au chargement du matériel
- Le Catering (voir avenant)

Rappel : Un éclairage du site gradué (contrôlable depuis la régie lumière).

Il est indispensable que l'installation de la scène, du grill, des occultations de fond et de côté de scène, du sol, des loges, et de toute installation technique provisoire nécessitée par le spectacle soient faites et achevées la veille au soir de l'arrivée de l'équipe technique de Back to The Legend.

IMPORTANT : Aucune enseigne de partenaire médiatique ou commerciaux autres que celles contractuellement agréées par le Producteur ne pourra apparaître dans le cadre visuel de la scène, ainsi que sur les systèmes de diffusion du son ou occultations de côté de scène sans accord préalable et écrit de la Production.

VII. ALIMENTATIONS ELECTRIQUES

Arrivées protégées indispensables pour le son et, la lumière, la poursuite.

Alimentation pour le son indépendante de tout autre branchement.

La puissance électrique devra être en rapport avec l'installation mise en place.

- SON - **1 ligne séparée SON ,32 ampères en 380 volts triphasé neutre + terre, à 5m maximum de l'arrière scène côté cour**
- LUMIERE - **1 ligne 63 ampères en 380 volts triphasés neutres + terre, à 5m maximum de l'arrière scène, côté jardin**
- MIXAGE - **1 alimentation électrique monophasée 32 ampères**

IL EST IMPERATIF QUE LE VOLTAGE ENTRE LA TERRE ET LE NEUTRE SOIT NUL.

(la norme maximale tolérée sera de 0,10 volts)

Prévoir une protection pour les passages de câbles scène/mixage. (Passage de câbles pompiers, moquette ou tapis coco).

Important : Tous les raccordements (y compris ceux du catering) se feront par l'électricien du site, seul habilité à procéder à ceux-ci. Ils se feront sous sa seule et entière responsabilité. Il sera donc présent durant l'installation, le spectacle et au démontage en permanence.

Page 2 /5

VIII. PERSONNEL – PLANNING HORAIRES

Les besoins en personnel et le planning suivant concernent le montage, le démontage du matériel de la production. La scène, le son, les lumières doivent être montés et prêts avant notre arrivée. Ces horaires informatifs seront affinés, en accord avec notre régisseur.

Pressing : Assurez-vous qu'un pressing laverie pourra nettoyer ou laver dans la journée, costumes et autres, qui seront apportés le matin.

Personnel nécessaire au montage/démontage :

- 1 régisseur technique de la salle
- 2 manutentionnaires (roads)

Personnel nécessaire au spectacle

- 1 régisseur technique de la salle

Déroulement :

08h00 : Déchargement camion début du montage
Devront être présents

- 1 représentant du Promoteur local ou Organisateur
- 1 responsable de la salle ou du lieu
- 2 manutentionnaires ROADIES confirmés
- 1 électricien de permanence sur la journée
- 1 sécurité parking

13h00 : Break Catering

14h00 : Réglage et focus light
Installation du backline et essais

17h30 : Balance

18h00 : Fin de balance

19h00 : Fin des réglages et enregistrement lumières

IX. CATERING

Le Catering et les repas devront respecter les indications fournies en annexe.

L'horaire du dîner sera fixé en accord avec le régisseur de la tournée

Suivant l'heure d'arrivée, un petit déjeuner et un déjeuner pourront être demandés.

Le Catering sera impérativement prêt à l'arrivée de l'Artiste.

X. LOGES

IMPORTANT : Toutes les clés des loges (de préférence un passe unique) et des locaux mis à disposition de la tournée seront remis au régisseur de la tournée dès son arrivée. Celui-ci vous sera rendu à la fin des représentations, au départ du personnel de la tournée.

L'accès des loges à la scène se fera sans passer par la salle, ou à l'abri du regard du public et sera interdit à toute personne non autorisée par la production.

Nombre minimum de loges nécessaires :

- 1 Artistes (5 personnes)
- 1 Techniciens / Régisseur (4 personnes)

Aménagement pour loges et bureau :

En cas d'aménagement de loges provisoires, prévoir de la moquette ou un revêtement de sol propre dans toutes les loges. Veiller au ménage des loges pour avoir une grande propreté de celles-ci en permanence.

LOGE ARTISTES

- 1 Coin salon : (1 divan, 2 ou 3 fauteuils, lampadaire halogène, chaises, table basse etc..)
- 1 Miroir sur pied
- 1 Réfrigérateur
- 1 Chauffage d'appoint (en hiver) ou climatiseur (en été)
- 1 Portant pour costumes avec cintres
- 1 Table de maquillage bien éclairée
- 5 Serviettes éponges
- 3 Prises de courant – 16 Ampères
- Toilettes et douche privées

LOGE TECHNICIENS

- 2 tables, 4 chaises, corbeille à papier, cendriers, prises de courant.

DOUCHES :

Accessibles, chauffées, propres et utilisables dès l'arrivée de la tournée jusqu'au départ de celle ci.
Eau chaude, eau froide, s'assurer de la capacité en eau chaude suffisante.
Veiller à l'entretien des lieux pendant toute la journée et toute la soirée.

SERVIETTES DE TOILETTES – SAVONS :

A fournir au régisseur dès son arrivée (en supplément des serviettes demandées dans les loges) :

- 10 draps de bain
- 10 petites serviettes éponges de couleur sombre.

Prévoir de grands sacs-poubelles dans les points douche pour faciliter la récupération des serviettes sales.

XI. REGLEMENTATION / SECURITE

L'organisateur s'assurera du respect des réglementations ERP, Code du Travail, normes françaises et européennes pour l'ensemble des installations du site et de son personnel, dont il sera seul responsable de la bonne application.

L'accès au plateau et aux backstages sera exclusivement réservé aux personnes accréditées.
Seules les personnes munies des laissez-passer « All Access » fournies par la production seront autorisées à pénétrer dans les espaces backstages.

La sécurité de l'Artiste et du public sera assurée et prise en charge par l'organisateur.

Les agents de sécurité devront être qualifiés et en nombre suffisant. Des instructions particulières pourront leur être données par le régisseur de tournée.

XII. ASSURANCES

Tout matériel, quel qu'il soit, déchargé sur le lieu du spectacle est sous l'entière responsabilité de l'organisateur qui devra s'assurer contre les risques de vol, perte, intempéries, dégâts des eaux, incendie, bris, ou détérioration quelconque même en cas de grève, d'émeute ou de cataclysme. Il devra en fournir l'attestation à la production avant la date du spectacle.

Ce contrat de base est susceptible d'être complété par un avenant au contrat que nous vous ferons parvenir dans les plus brefs délais, le cas échéant.

Le non respect d'une clause du contrat technique et, des éventuels avenants pourrait constituer un cas d'annulation du spectacle.

Pour des raisons de sécurité, il est indispensable que l'organisateur local signale tout problème découlant de l'application de celui ci.

Ce contrat technique est arrêté à 5 pages, un avenant pour le Catering et hébergement (1 page) et deux fiches techniques (son et lumières), XII paragraphes et, fait partie intégrante du contrat initial. Le respect de toutes ces clauses est important pour le bon déroulement du spectacle.

Merci de nous en retourner impérativement un exemplaire signé par le responsable technique présent le jour du spectacle.

Fait à

Le

LE PRODUCTEUR

L'ORGANISATEUR